



Mairie d'Orly-sur-Morin
15, rue des grands prés (77750)
Tel : 01.60.22.50.98 - Fax : 01.60.01.60.90
Email : mairie@orly77.fr - Web : <http://www.orly77.fr>

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2014

MB/

La réunion s'est tenue à la mairie d'Orly-sur-Morin à 19h30.

Etaient présents, MM. Francis DELOROZOY, Raphaël LAURENT, Romuald TESTA et Mme Sylvette DHOOSCHE, Mmes Catherine SAUVAGE, Christine DA SILVA, Suzanne HELLER, Marion BOYEAU, Joëlle SOLIVEAU, MM. Benjamin FLAMANT, Yves BONNET, Gilles DELOROZOY, Jean-Marc HURAND .

M. Xavier DEQUIEDT absent a donné pouvoir à M Yves BONNET.

Etait absent excusé M Lionel LEGROS.

Désignation du Secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Mme Suzanne HELLER a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Compte Rendu de la Séance du 03 Octobre

Le compte rendu de la dernière réunion appelle une observation concernant la délibération n°43 il faut retirer le mot « contre ».

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Commission assainissement non collectif CCBM

Suite à la demande de la Communauté de communes de la Brie des Morin qui met en place une commission d'assainissement non collectif qui aura la charge de définir des zones d'intervention du bureau unique pour les études et la réalisation éventuelle de travaux. M. Francis Delorozoy se porte volontaire en tant que représentant de ladite commission.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Délibération 46/2014

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le rapport annuel 2013.

Charte qualité de l'eau Délibération N°47/2014

Le Conseil Municipal accepte la charte sur la qualité de l'eau à l'unanimité.

Taxe d'Aménagement Délibération N°48/2014

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à la majorité et 2 absentions la taxe d'aménagement comme suit :

Une zone allant de la rue de la Charlerie, jusqu'à la rue Franche à 10%,

Le reste du village reste à 5%.

PPRI Délibération N°49/2014

Après lecture du projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation proposé par la préfecture, le Conseil Municipal émet un avis défavorable et demande un réexamen du tracé du projet. En effet, les risques liés au ru de la fonderie ne sont pas pris en compte. Cette requête sera adressée en préfecture sous forme de courrier argumenté.

Règlement intérieur de la salle polyvalente Délibération N°50/2014

Compte tenu des récents travaux de rénovation dans la salle et dans le but de prévenir des possibles désagréments lors des locations, le Conseil Municipal apporte des modifications au règlement intérieur de la salle polyvalente à savoir Titre III Article 6

Utilisation de la salle polyvalente : ajouter aux interdictions le fait de suspendre ou de scotcher de la décoration.

Et de créer au titre III un article 8-3 gestion des poubelles.

Délibération erreur matérielle Délibération N°51/2014

Après lecture, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de modifier la délibération N° 16/2013 concernant le cabinet Merlin. Il convient de supprimer le mot « avenant » sachant qu'il s'agit d'un contrat.

Désignation de l'agent recenseur

Le Maire rappelle que le recensement de la commune aura lieu du 15 janvier 2015 au 15 Février 2015.

Suite au recrutement, deux candidatures se sont présentées. Après entretien, le Maire a retenu Mme Karine Paquet comme agent recenseur.

Le Conseil Municipal prend note de cette décision.

Rémunération de l'agent recenseur Délibération N°52/2014

L'indemnité de l'agent recenseur est calculée sur la valeur du SMIC pour 35 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette rémunération.

Questions Diverses

- Après avoir évoqué la taxe Communale sur le prix de cession, le Conseil Municipal décide de porter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- M.LAURENT donne des informations concernant le projet VTC géré par le Communauté de Communes de la Brie des Morin.
- Le déroulement des Nouvelles Activités Périscolaires est évoqué par le Président du Sivu des Meulières.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole le Maire lève la séance à 21h30.

Fait à Orly sur Morin, le 27 Novembre 2014

Le Maire

Francis DELOROZOY